



Philippe SURBLED

Coordinateur Syndical National
CFE-CGC AXA

philippe.surbled@axa.fr



Francky VINCENT

Président de la Fédération
Assurance CFE-CGC
president@
assurance-cfecgc.fr

AXA EN FRANCE LE SEUL MAUVAIS ÉLÈVE ?

Devant la situation inflationniste, la CFE-CGC a pleinement conscience des difficultés en termes de pouvoir d'achat que connaissent l'ensemble des salariés.

Alors que plusieurs acteurs du secteur de l'Assurance ont déjà convenu du versement d'une « prime de partage de la valeur », et ont même déjà signé des accords d'augmentations générales et individuelles pour leurs collaborateurs, notamment dans le cadre des clauses de revoyure demandées par la Fédération de l'Assurance CFE-CGC en mai dernier, **AXA France ne prévoit, à l'heure actuelle, aucune amélioration du pouvoir d'achat de ses salariés.**



La CFE-CGC, première Organisation Syndicale chez AXA France a su être force de proposition depuis les prémices de la négociation salariale 2022-2023.

Le syndicat majoritaire a d'ailleurs questionné les salariés de l'entreprise en octobre 2022 sur leurs volontés salariales. Il en était ressorti les principales préoccupations telles que l'augmentation des salaires, les frais liés au télétravail et l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Lors des crises passées, les salariés d'AXA France ont été présents pour l'entreprise, au regard des résultats qu'elle enregistre. **Aujourd'hui, il est grand temps de leur rendre la pareille et d'empêcher ce sentiment légitime d'un partage de valeur inéquitable qu'ils ressentent.**



Ainsi, la CFE-CGC demande vivement la mise en place d'un « Pack Pouvoir d'Achat » avec :

- » Rattrapage sur les négociations 2022
- » Augmentations générales pour tous
- » Versement de la Prime de Partage de la Valeur (PPV)
- » Aller plus loin dans la réévaluation de l'indemnité télétravail
- » Réévaluation du Forfait Mobilité Durable

La Direction doit répondre en urgence aux besoins des salariés, toujours investis et engagés dans la réussite de leur entreprise.

“**AXA France ne prévoit, à l'heure actuelle, aucune amélioration du pouvoir d'achat de ses salariés.**”

27 octobre 2022